

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0121 Séance du Conseil : 12 MAI 2025
AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN PROVISOIRE DE DÉLESTAGE POUR LES GENS DU VOYAGE : APPROBATION DE L'OPÉRATION ET DE SES MODALITÉS DE FINANCEMENT	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 mai 2025 à l'Espace Jean Latrobe – Salle Carignan - situé Rue du Château à Ortaffa (66560), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250512-DL2025-0121-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

La CC ACVI est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis au 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Au titre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2021-2026, elle doit aménager un terrain provisoire de petit et grand passage (TPPGP) de délestage de 200 places et d'une superficie de 4 hectares.

En considération des caractéristiques décrites en annexe du SDAHGV, le terrain identifié et validé par la préfecture pour la saison 2025, est situé au lieu-dit « Camp del Cavall » à Argelès-sur-Mer.

L'aménagement de ce terrain pour devenir une aire de délestage provisoire destinée aux gens du voyage comprend les travaux suivants :

- Nettoyage
- Raccordement électrique.
- Terrassements
- Création d'une réserve d'eau pour la défense incendie
- Sanitaires et fosse septique
- Travaux réseaux eau potable et assainissement
- Balisage de la flore protégée
- Clôtures et portails

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement d'un terrain provisoire de délestage pour les gens du voyage				
Dépenses HT		Recettes		
Travaux	351 216,17 €	Etat – DETR	116 000 €	33 %
		Autofinancement	235 216,17 €	67 %
TOTAL DEPENSES	351 216,17 € HT	TOTAL RECETTES	351 216,17 €	100%

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- Adopter le projet d'aménagement d'un terrain provisoire de délestage pour les gens du voyage.
- Approuver les modalités de financement prévisionnelles de l'aménagement d'un terrain provisoire de délestage pour les gens du voyage.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents et représentés,

Adopte le projet d'aménagement du terrain provisoire de délestage pour les gens du voyage situé au lieu-dit « Camp del Cavall » à Argelès-sur-Mer,

Approuve la mise à disposition dudit terrain pour une durée maximale de 6 mois pour la saison 2025,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

Précise que cette délibération sera ajoutée au dossier de demande de subvention déposé auprès services de l'Etat au titre de l'Appel à Projets DETR / DSIL 2025,

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 38

Contre : 1

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 14/05/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA

A handwritten signature in blue ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top and "ACVI" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive name that appears to be "Antoine Parra".

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.